

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2021

Président de séance : Fabrice VENET : Maire

Conseillers présents :

Jérôme Arrambourg, Catherine Ba, Didier Brau, Denise Bouvier, Sandrine Crost, Nicole de Klijn, Thierry Longchamp, Jean-Michel Masson, Michel Mitanne, Vanessa Ollier, Martine Pavailler, Julien Perrin, Cécile Pottiez, Camille Puype, Jean-Claude Rappy, Marie-Claude Regache, Lionel Roehr (retardé), Myriam Saint Genis, Fabrice Venet.

Conseillers empêchés :

Delphyne Gissien a donné procuration à Jérôme Arrambourg.

Nathalie Llambrich a donné procuration à Marie-Claude Regache.

Yves Vençon a donné procuration à Denise Bouvier.

Lionel Roehr, retardé, a donné procuration à Michel Mitanne

Conseillers absents :

Samuèle Salmon non excusée

Déroulement de la séance

En préambule, Fabrice Venet présente à l'assemblée Thierry Llambrich qui rejoint l'équipe municipale, il remplacera Frédéric Brumby qui a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} novembre 2021. Fabrice Venet précise que tout a été fait dans les règles et la légalité : Thierry Llambrich a été recruté dans le cadre d'un appel à candidature lancé sur le site du centre de gestion., il était le seul et unique candidat.

Fabrice Venet ouvre la séance à 19h35

1. Vérification du quorum et désignation d'un secrétaire de séance

Fabrice Venet vérifie le quorum, les pouvoirs et proclame la validité de la séance.

Fabrice Venet propose Nicole de Klijn comme secrétaire de séance. Approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 juin 2021

Le procès-verbal de la réunion du 10 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

Denise Bouvier formule une observation concernant les enregistrements sonores des conseils municipaux qui doivent être gardés pendant un an. Fabrice Venet répond qu'il allait justement aborder ce sujet, qu'il rencontre régulièrement le sous-préfet et que le sujet a été évoqué lors d'entretiens. Il en est ressorti que les services de l'état préconisaient de garder les enregistrements sonores pendant un an ce qui sera fait dorénavant, ne sont pas concernées les images qui ne sont pas enregistrées mais seulement mises en ligne en direct.

3. Choix du mode de gestion du service public de l'assainissement collectif

Fabrice Venet donne la parole à Mme Paulin qui a effectué une étude dans le cadre d'assistance en maîtrise d'ouvrage.

Mme Paulin précise que le rapport sur le principe de la délégation du service public de l'assainissement collectif doit être présenté sous forme papier à l'ensemble des conseillers, c'est pourquoi ce document a été distribué en début de séance afin de respecter la procédure juridique. Mme Paulin explicite et commente le document, elle met en exergue certains points importants. Elle présente les différents modes de gestion envisageables en mettant en évidence les avantages et les inconvénients de chacun. En conclusion, le Maire préconise pour la commune de conserver la concession par délégation de service pour exploiter le service public de l'assainissement collectif.

Fabrice Venet met aux voix la délibération consistant à poursuivre la concession par délégation de service pour exploiter le service public de l'assainissement collectif.

Adoptée à l'unanimité.

La commission de délégation de service public se réunira prochainement pour cadrer la procédure de consultation.

4. Protocole transactionnel entre la commune et la société Jeanlo, délégataire du camping Les plages de l'Ain

Fabrice Venet explique que M. Baradel a sollicité un médiateur pour faire part de son mécontentement quant aux réalisations de la municipalité sur le camping.

Un protocole a été présenté par le médiateur lors d'une réunion de concertation à laquelle assistaient le Maire et des membres de la commission camping et il doit être validé.

Jean-Claude Rappy présente les engagements du délégant et du délégataire et fait le point sur ce qui a été réalisé par les deux parties, il s'avère que la municipalité a rempli ses obligations, contrairement au délégataire.

Pas de questions.

Mise aux voix, la signature du protocole est adoptée à l'unanimité.

5. Mission de collecte et de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie par le SIEA

Thierry Longchamp explique qu'il s'agit d'une convention qui confie au SIEA la mission de collecte et de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie

Pas de questions.

La convention est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

6. Convention Territoriale Globale entre la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), la CCPA (Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain) et la commune de Saint-Maurice-de-Gourdans

Vanessa Ollier prend la parole pour informer l'assemblée qu'elle se retire des débats et des votes puisque son employeur est en partie concerné.

Nicole de Klijn présente la Convention Territoriale Globale qui concerne l'AJRC et le Relais Petite Enfance Itinérant et remplace le Contrat Enfance Jeunesse. Ce nouveau cadre contractuel doit permettre, entre autres, de simplifier les règles de financement.

Afin de pouvoir bénéficier du soutien de la CAF, il convient d'autoriser le maire à signer la Convention Territoriale Globale qui sera travaillée au niveau du territoire de la Communauté de commune de la Plaine de l'Ain. Par ailleurs, un avenant à la convention qui lie la commune au RPEI est proposé, à savoir une subvention de 6200€ au lieu des 5000 € versés actuellement pour une permanence administrative tous les 15 jours, des actions de professionnalisation en faveur des assistants maternels et 2 temps collectifs par semaine.

Pas de questions.

La convention est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

7. Don fait à la commune – Autorisation d'encaissement

M. Roger Devolfe a souhaité faire un don de 1000 € à la commune au profit des travaux de rénovation de l'église car il a été très sensible aux travaux qui ont été réalisés devant chez lui. Fabrice Venet remercie M Devolfe au nom de la population et du conseil municipal.

Pas de questions.

L'autorisation d'encaissement est mise aux voix et acceptée à l'unanimité.

8. M57 – précisions

Jean-Claude rappelle qu'il avait été décidé d'adopter la M57 à compter du 1^{er} janvier 2022. La M57 s'appliquera uniquement au budget principal et au budget du CCAS. Une M57 abrégée sera adoptée ce qui est autorisé pour les communes de moins de 3500 habitants. Le comptable public a émis un avis favorable à l'adoption de la M57.

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

9. Modalité de gestion des amortissements en M57 : adoption des durées d'amortissement, dérogation à la règle de calcul prorata temporis, fixation du seuil des biens de faible valeur

Jean-Claude Rappy explique que suite au passage à la nomenclature M57 la gestion des amortissements suit la règle de calcul prorata temporis, c'est-à-dire pratiquement au jour le jour, alors qu'actuellement c'est un amortissement linéaire, à l'année. La possibilité est donnée d'obtenir une dérogation à la règle du prorata temporis pour conserver celle de l'amortissement linéaire et cette modalité de gestion est proposée au vote. Pas de questions.

Adoptée à l'unanimité.

10. Droit à la formation des élus

Jean-Claude Rappy explique que le Code Général des Collectivités Territoriales donne le droit à la formation des élus. Cette formation privilégie actuellement trois thèmes : les finances publiques et la gestion budgétaire, l'urbanisme et les fondamentaux de l'action publique locale et du management public. Il est proposé d'allouer un budget de 5000 € pour ces formations et de l'inscrire dans le chapitre correspondant. Fabrice Venet précise qu'il s'agit d'un budget global par an et que c'est un droit très encadré. La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

11. Modification d'un montant lors de la mise d'un encart publicitaire dans le bulletin communal

Jean-Claude Rappy et Myriam Saint-Genis présentent la modification.

Jean-Claude Rappy explique que suite à la crise du COVID le tarif des encarts publicitaires dans le bulletin municipal a été diminué, il est passé de 65 € à 60 € pour 1/8^{ème} de page. Une délibération est nécessaire pour que la trésorerie accepte les paiements avec ce nouveau tarif.

Fabrice Venet précise que le 2^{ème} point à aborder est le réajustement de la grille des tarifs pour les différents formats d'encarts. Elle a été examinée en conseil d'adjoints et une modification a été prévue dans un souci de proportionnalité.

Jean-Claude Rappy explique que le ¼ de page passe de 80 à 90 €, que la ½ page reste à 120 € et que la page entière reste à 210 €. De plus il est proposé un abattement de 20% sur le 2^{ème} encart pour les personnes qui participent à deux bulletins municipaux.

Pas de questions.

Mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

12. Demande de subvention exceptionnelle de la part de l'association RAID AMAZONES

Fabrice Venet explique que deux personnes de la commune, dans le cadre d'une action humanitaire, vont participer à un raid en Thaïlande. Ce projet est porté par une association lyonnaise APPEL dont le but est d'améliorer le quotidien des enfants hospitalisés en cancérologie à Lyon et Saint Etienne. Il paraît intéressant de soutenir cette action comme il a déjà été fait à plusieurs reprises pour d'autres associations de même nature. D'autres communes proches se sont associées à ce projet.

Une aide est proposée à hauteur de 500 €.

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Fabrice Venet remercie l'assemblée pour les participantes et surtout pour tous les enfants hospitalisés dont s'occupe l'association.

13. Décision Budgétaire Modificative

Jean-Claude Rappy explique qu'une faute de frappe ou de diction s'est glissée au moment du vote du budget. Au lieu de 378 090,98 €, la somme de 370 090,98 € a été inscrite au compte 1068. Il faut donc rajouter 8000 € de recettes au compte 1068 et 8000 € de dépenses au compte 2315 pour garder l'équilibre.

La modification est mise aux voix et approuvée à l'unanimité.

14. Communications diverses

Fabrice Venet explique que le dossier déposé dans le cadre de la participation au concours national « les rubans de patrimoine » et concernant les travaux de rénovation de l'église a obtenu un prix départemental qui sera remis lors du congrès des maires du département de l'Ain.

Les cloches fonctionnent, reste un problème d'horloge à régler.

La vogue s'est installée, tout s'est bien passé et les forains apprécient le nouvel espace mis à leur disposition.

Fabrice Venet lève la séance à 20h44.

Le 27 septembre 2021
Le Maire, Fabrice VENET